



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009,
Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments**

Désignation du ou des lots de copropriété : Appartement Adresse : Palais de la Régence 2 bis rue Verdi 06000 NICE Nombre de Pièces : 4 Numéro de Lot : Non communiqué Référence Cadastre : KY - 119 Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme. Annexes : Numéro de Lot Cave : NC	Descriptif du bien : Appartement de 4 pièces au 6ème étage Encombrement constaté : Mobilier lié à l'habitation (meubles, meubles de cuisine, électroménager, etc ...) Situation du lot ou des lots de copropriété Etage : 6ème Bâtiment : Porte : A droite en sortant de l'ascenseur Escalier : Mitoyenneté : OUI Bâti : OUI Document(s) joint(s) : Aucun document remis
--	---

B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **Madame NULLET**
 Adresse : **2bis Rue Verdi
06000 NICE**
 Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Le locataire**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **TARDIEU Vincent**

Raison sociale et nom de l'entreprise :
EIRL C.A.M.E
 Adresse : **50 ter Corniche Fleurie 06200 NICE**
 N° siret : **85402322300027**

N° certificat de qualification : **C2020-SE11-012**
 Date d'obtention : **14/12/2020**
 Le présent rapport est établi par une personne dont les
 compétences sont certifiées par : **WE CERT**
16 Rue de Villars
57100 THIONVILLE

Organisme d'assurance
 professionnelle : **Klarity Assurance**

N° de contrat d'assurance : **CDIAGK000490**

Date de validité du contrat
 d'assurance : **31/10/2026**

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :		
D	Il appartient au propriétaire ou son donneur d'ordre, à réception du rapport, de vérifier l'exactitude des mentions concernant la matérialité et la composition des lieux ainsi que de s'assurer que la totalité des pièces composant l'immeuble a été examinée et de signaler tout manquement.	
Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Sous sol		
Cave	Mur - Béton	Absence d'indice d'infestation
	Plafond - Béton	Absence d'indice d'infestation
	Plancher - Béton	Absence d'indice d'infestation
	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Conduit - Calorifugeage	Absence d'indice d'infestation
6ème		
Entrée	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Plinthes - Marbre	Absence d'indice d'infestation
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Sol - Marbre	Absence d'indice d'infestation
	Porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Huisserie de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Huisserie de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Huisserie de porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Huisserie de porte n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Porte n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
Séjour	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Plinthes - Marbre	Absence d'indice d'infestation
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Sol - Marbre	Absence d'indice d'infestation
	Fenêtre + cadre n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Volets n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Fenêtre + cadre n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Volets n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
Terrasse	Murs - Béton Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice d'infestation
	Plafond - Béton Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice d'infestation
Dégagement n°1	Huisserie de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Plinthes - Marbre	Absence d'indice d'infestation
	Huisserie de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Sol - Marbre	Absence d'indice d'infestation
Dégagement n°2	Huisserie de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Plinthes - Marbre	Absence d'indice d'infestation
	Huisserie de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Sol - Marbre	Absence d'indice d'infestation
	Huisserie de porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Huisserie de porte n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Porte n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Huisserie de porte n°5 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Porte n°5 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
Fenêtre + cadre - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation	
Chambre n°1	Sol - Parquet	Absence d'indice d'infestation
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Fenêtre + cadre - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Volets - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
Salle de bains/WC	Plancher - Carrelage	Absence d'indice d'infestation
	Murs - Carrelage	Absence d'indice d'infestation
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Fenêtre + cadre - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
Chambre n°2	Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Fenêtre + cadre - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Volets - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Sol - Parquet	Absence d'indice d'infestation
Balcon n°1	Murs - Béton Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Plancher - Béton	Absence d'indice d'infestation
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice d'infestation
Chambre n°3	Huisserie de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Fenêtre + cadre - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Volets - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Sol - Parquet	Absence d'indice d'infestation
	Huisserie de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
Balcon n°2	Murs - Béton Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Plancher - Béton	Absence d'indice d'infestation
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice d'infestation
Dégagement n°3	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Plinthes - Marbre	Absence d'indice d'infestation
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Sol - Marbre	Absence d'indice d'infestation
	Porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Huisserie de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Huisserie de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Huisserie de porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
Cuisine	Plancher - Carrelage	Absence d'indice d'infestation
	Murs - Carrelage Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Plafond - Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Fenêtre - Aluminium Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Huisserie de fenêtre - Aluminium Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Volets - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
WC	Plancher - Carrelage	Absence d'indice d'infestation
	Murs - Carrelage	Absence d'indice d'infestation
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation
	Fenêtre + cadre - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation

CATEGORIE DE TERMITES EN CAUSE

Absence d'indice d'infestation

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E	IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION
	<p>CONSEQUENCES ENCOURUES PAR LE PROPRIETAIRE SUR LES ZONES EXCLUES (<i>ne rentrant pas dans le champ d'action de notre mission</i>)</p> <p>Nous rappelons que sur les zones exclues indiquées §E et §F, dans le cas de présence ultérieure constatée de termites ou autres altérations biologiques des bois oeuvrés, la responsabilité du donneur d'ordre ou propriétaire sera pleinement engagée.</p> <p>Néanmoins nous serons à la disposition du propriétaire afin d'effectuer une contre-visite à réception du présent rapport par ce dernier et sur sa demande formelle, pour supprimer tout ou partie des exclusions. Lors cette nouvelle visite, les moyens et les autorisations demandés seront mis à notre disposition par le donneur d'ordre.</p>

F	IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION
	<p>Il appartient au propriétaire ou son donneur d'ordre, à réception du rapport, de vérifier l'exactitude des mentions concernant la matérialité et la composition des lieux ainsi que de s'assurer que la totalité des pièces composant l'immeuble a été examinée et de signaler tout manquement.</p>

G	MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES
	<p>1. examen visuel des parties visibles et accessibles :</p> <p>Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.</p> <p>Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;</p> <p>Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;</p> <p>Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).</p> <p>2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :</p> <p>Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.</p> <p>L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.</p> <p>3. Matériel utilisé si nécessaire :</p> <p>Poinçon, échelle, lampe torche...</p>

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



H CONSTATATIONS DIVERSES

Le contrôle a été réalisé seulement pour les parties visibles

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **22/09/2026**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

Référence : **7043 - NULLET T**

Fait à : **NICE**

le : **23/03/2026**

Visite effectuée le : **23/03/2026**

Durée de la visite : **1 h 30 min**

Nom du responsable : **TARDIEU Jean-Baptiste**

Opérateur : Nom : **TARDIEU**

Prénom : **Vincent**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.